
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 10

Votants: 10

Séance du 07 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le sept octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 07 octobre 2021, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean-Luc HENRY, Monique BONAFINI, André BRUNEL, Amandine MORLOT, Jérôme PRIN, Sandrine MULLER, Tamara LUCAS, Patrick HURNI, Béatrice MERCIER, Tom GENIN

Représentés:

Excuses: Romain HENRY

Absents:

Secrétaire de séance: Monique BONAFINI

Objet: Programme de marquage des coupes année 2022 - hiver 2022-2023 - 2021 DE 050

Après avoir délibéré le conseil municipal demande :

-L'inscription à l'état d'assiette des coupes non réglées n°28 et 42

-L'Exploitation en régie de la totalité des arbres de futaie, des houppiers, du taillis, des petites grumes et des arbres de qualité chauffage des parcelles n°4a et 4b

Le conseil municipal demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.

-L'exploitation en régie des arbres de la futaie et **la délivrance** à la commune des houppiers, du taillis, des petits arbres et des arbres de qualité chauffage de la **parcelle 28**

Les arbres de la futaie seront vendus façonnés par les soins de l'ONF. Le conseil municipal demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants :

M PRIN Jérôme, M HENRY Romain, et M HURNI Patrick

Conformément aux articles L 145-1 et L 145-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

-le mode de partage par feu

-le délai d'abattage et débardage au 15/10/2024

-le délai de débardage au 15/10/2024

-La délivrance à la commune des arbres de qualité chauffage de la **parcelle 42**

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants :

M PRIN Jérôme, M HENRY Romain, et M HURNI Patrick

Conformément aux articles L 145-1 et L 145-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

-le mode de partage par feu

-le délai d'abattage et débardage au 15/10/2024

-le délai de débardage au 15/10/2024

Objet: Saint Nicolas 2021 - 2021 DE 051

Monsieur le Maire demande l'avis aux membres du conseil municipal sur l'opportunité d'organiser les animations et le défilé de la Saint Nicolas pour l'année 2021.

Ainsi, après en avoir délibéré, et compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire, le Conseil Municipal décide d'organiser les festivités de Saint Nicolas, le samedi 11 décembre 2021 à la salle des fêtes, et d'offrir

à chaque enfant du primaire (soit 26 enfants), un bon d'achat d'une valeur de 25 €, valable dans le Centre Leclerc de Neufchâteau, dans les rayons jouets, culturels et habillement.

Objet: Adhésion au service Assurance Groupe - 2021 DE 052

Le Maire a ouvert la séance et rappelé que le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès d'une entreprise agréée garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au terme de la consultation, le centre de gestion a retenu la compagnie d'assurance CNP en délégation de gestion avec le courtier d'assurance GRAS SAVOYE, société avec laquelle un contrat d'une durée de 4 ans est conclu du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025. Les taux proposés à compter du **1^{er} janvier 2022** sont les suivants :

Contrat CNRACL	Taux assureur
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt, supprimée si l'arrêt dépasse 60 jours continus et requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	6.20%

Contrat IRCANTEC	Taux assureur
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de grave maladie Sans franchise : grave maladie, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant	1.50%

Compte tenu de ces informations, le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au service «Assurance groupe» du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au service « Assurance groupe » du centre de gestion de la Meuse à compter du 1^{er} janvier 2022 selon les conditions du marché négocié et autorise le Maire à signer la convention correspondante;

- s'engage à verser une cotisation dans les conditions déterminées par le Conseil d'Administration du CDG pour couvrir les frais de gestion supportés par le CDG pour la mise en place et le suivi des contrats groupes ainsi que pour l'assistance administrative.

- décide que la(les) catégorie(s) de personnel à assurer est (sont) la (les) suivante(s) :

- **agents stagiaires et/ou titulaires affiliés à la CNRACL**

franchise de 10 jours consécutifs en maladie ordinaire supprimée au-delà de 60 jours d'arrêt continu

- **agents contractuels, agents stagiaires et/ou titulaires affiliés à l'IRCANTEC**

décide que l'assiette de calcul des prestations et des conditions est la suivante :

traitement de base et nouvelle bonification indiciaire

Objet: Achat de la parcelle ZC70 d'une superficie de 6 ares 53 ca - 2021 DE 053

Après avoir divisé la parcelle ZC15 d'une superficie de 39 ares 10 centiares en 2 nouvelles parcelles numérotées ZC69 de 32 ares 67 centiares et ZC70 de 6 ares 53 centiares, le conseil municipal décide d'acheter la parcelle ZC70 d'une superficie de 6 ares 53 centiares pour un montant de 653 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ,

- **DECIDE** l'achat de la parcelle ZC70 d'une surface de 6 ares 53 ca pour un montant de 653 €,
- **DESIGNE** comme notaire chargé de la vente : Me Isabelle DAILLY-LAHURE de VAUCOULEURS
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour accomplir les formalités de publication
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette affaire

Objet: Nomination des rues, voies de la Commune de Sauvigny - 2021 DE 054

Par délibération du 07/10/2021, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil Municipal ;

- De valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'adopter les dénominations suivantes :

CHANGEMENT DE DENOMINATION	
ANCIENNE DENOMINATION	NOUVELLE DENOMINATION
Route de Brixey aux Chanoines à Burey (de la parcelle n°AA252 à la parcelle n°ZB46)	Route de Pagny (de la parcelle n°AA252 à la parcelle n°ZB46)
Route de Brixey aux Chanoines à Burey (de la parcelle n°ZB36 à la parcelle n°AC56)	Route de Sauvigny (de la parcelle n°ZB36 à la parcelle n°AC56)

CREATION DE DENOMINATION
Chemin du Moulin de Traveron (parcelle n°AC19 et parcelle n°AC20)
Chemin Rural des Jardinets (de la parcelle n°AA241 à la parcelle n°AA248)
Chemin Rural du Menuet (parcelles n°AA1 – AA2 – AA3 – AA4 – AA5 – AA6 – AA7 – AA8)
Chemin Rural dit de la Voie des Muleçons (de la parcelle n°AA12 à la parcelle n°AA27 comprenant la parcelle n°ZC2)

Objet: FUCLEM - désignation d'un délégué - 2021_DE_055

Suite à son Conseil Municipal du 29 juillet 2021, le Conseil Municipal avait désigné un délégué suppléant pour la FUCLEM (délibération n°2021-046).

Hors, Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal que selon les statuts de la FUCLEM, seul un délégué titulaire doit être désigné.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner, Mme MERCIER Béatrice comme délégué titulaire de la FUCLEM.

Objet: Montant provisoire du loyer - 2021_DE_056

M André BRUNEL, 2ème adjoint, indique aux membres du conseil municipal présents, que les nouveaux locataires ayant participé aux différents travaux de rénovation du logement du presbytère (installation de la cuisine, des plinthes, pose des enduits...) et qu'il reste encore quelques petits travaux à terminer.

Il propose donc que le loyer reste minoré encore pour le mois d'octobre.

Monsieur Jean-Luc HENRY étant directement concerné par cette affaire, ne prend pas part aux débats, ni au vote, afin d'éviter tous conflits d'intérêts.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents, décident à l'unanimité, que le loyer du logement du presbytère reste au montant initial, soit 590 € pour le mois d'octobre 2021, que l'augmentation sera effective à partir du mois de novembre pour un loyer de 710 € par mois.

Logement du presbytère

Le bilan DPE (diagnostic de performance énergétique) a été effectué mardi 5 octobre 2021. Les résultats seront connus prochainement.

Objet : Renouvellement baux de location des terrains communaux 2021_DE_057

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les baux de location des prés communaux dénommés "Le Gué des Iles" cadastré ZL n°68, "Les Termes" cadastré ZE n°97, "La Voie des Muleçons" cadastré ZC n°2, et "La Rosière" cadastré ZL n°65 sont arrivés à échéance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'établir de nouveaux baux à compter du 1er décembre 2021 pour une durée de 9 ans aux mêmes conditions, avec comme prix de départ selon le tableau suivant :

Locataire	Parcelle	Montant de départ
HENRY Yohan	ZL 68	172.00 €
	ZE 97	
HENRY Yohan	ZL 65	115.00 €
LANGARD Nicolas	ZC 2	27.00 €

Objet : Décision Modificative n°1 - Service des eaux - Art 6378 - 2021_DE_058

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget du service des eaux de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	-370.00	
6378	Autres taxes et redevances	370.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Repas des aînés

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un sondage auprès des bénéficiaires a été lancé afin de savoir ce qu'ils préfèrent un repas ou un panier garnis. Pour le moment, nous sommes en attente des retours.

Rénovation de la mairie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'architecte qui avait été retenu en 2019 pour procéder à la rénovation de la mairie, ne veut plus suivre le dossier parce qu'il prend sa retraite. Par conséquent, deux architectes ont été sollicités, afin de remettre en route le projet.

Cérémonie du 11 novembre

Il est prévu que la cérémonie du 11 novembre se déroule à 11h15 avec un dépôt de gerbe. Un pot de l'amitié suivra à la salle des fêtes.

Campagne de stérilisation des chats errants

Il y a eu 8 chats stérilisés et identifiés sur les 10 prévus depuis le mois d'août.

Salle des fêtes

Un contrôle de sécurité a eu lieu à la salle des fêtes (extincteurs, sorties de secours...). Il y a lieu de procéder à un contrôle des installations électriques qui devra être fait au cours du mois d'octobre avant le 1er novembre 2021. La SAS Martini se chargera prochainement de la visite.

Garage du Presbytère

Les travaux d'ouverture de porte côté église du garage du presbytère ont débuté. Le 1er étage du garage sera donc fermé et la commune pourra entreposer du matériel. Le rez de chaussée étant à la disposition des locataires du logement du presbytère.

Dépôt de déchets à la carrière

Toutes sortes de déchets sont déposés à la carrière. Suite à plusieurs incivilités, il a été décidé qu'une note d'information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants pour rappeler la législation quant au dépôt sauvage de déchets. Toutes personnes récidivantes et identifiées seront verbalisées.

Demande de terrain

Il y a quelques mois, un administré a formulé une demande pour acheter un petit bout de terrain à la commune à côté de son habitation. Une visite des membres du conseil municipal aura lieu prochainement afin de visualiser l'emplacement.